



# RÉPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CARCASSONNE

## ARRÊTÉ

N°: 2025 - 0361

Service : Affaires Générales

### REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DU PARKING DE L'ILE

#### NOMINATION D'UN MANDATAIRE

**Le Maire de la Ville de CARCASSONNE, chef-lieu du Département de l'Aude ;**

VU la décision du Maire n°23146 en date du 15 mai 2023 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits du parking de l'Ile ;

VU l'arrêté municipal n°2018-1938 en date du 26 juin 2018 portant nomination de régisseur et de mandataire suppléant pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits du parking de l'Ile ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du **8 - OCT. 2025**

VU l'avis conforme du régisseur en date du **24 OCT. 2025**

VU l'avis conforme des mandataires suppléants en date du **24 OCT. 2025**

## ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Monsieur Sébastien ROSALA est nommé mandataire de la régie de recettes visée ci-dessus pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, ou éventuellement de son suppléant, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

#### ARTICLE 2 :

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

#### ARTICLE 3 :

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

#### ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services, le Comptable Public Assignataire de Carcassonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la Ville.

Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville, le

**27 OCT. 2025**

Le Maire,  
Gérard LARRAT



Le Régisseur,

Vu pour acceptation  
Roger RODRIGUES



Les Mandataires suppléants,

Stéphane VIDAL  
Vu pour acceptation



Pascal LAFABRIE  
Vu pour acceptation

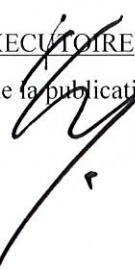


David CLUET  
Vu pour acceptation



Le Mandataire,

Vu pour acceptation  
Sébastien ROSALA



27 OCT. 2025

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication.

Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [reglementation@mairie-carcassonne.fr](mailto:reglementation@mairie-carcassonne.fr)